



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Développement des classes sport-études

Question écrite n° 18085

Texte de la question

Mme Michèle Martinez interroge Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le développement des classes sport-études dans les collèges. Les classes sport-études apportent aux élèves de nombreux bénéfices, tels que l'amélioration de la condition physique, le développement des compétences sociales et la promotion de l'excellence académique à travers la discipline sportive. La sédentarité est une problématique identifiée et ses conséquences sont également connues, notamment l'obésité, les maladies cardio-vasculaires ou certains types de cancers. Par ailleurs, les jeunes sont de plus en plus touchés par ce mal. Si le sport est une matière à part entière dans les établissements scolaires du second degré, le temps qui lui est dévolu apparaît bien insuffisant puisqu'en sixième ce sont 4 h de sport qui sont dispensées et 3 h dans les autres niveaux de classes. Sachant que les classes de sport-études contribuent non seulement à la réussite scolaire des élèves, mais aussi à leur épanouissement personnel, à leur bien-être physique et à leur intégration sociale, elle souhaiterait savoir quelles sont les mesures que le ministère de l'éducation compte mettre en place afin de développer ces dernières.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Martinez](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18085

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2024](#), page 4160

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)